

# Des garanties innovantes et performantes.

## Les d'ECA-TONUSSIA

**Renforcez votre protection santé un peu plus chaque année**

- Des **bonus fidélité** sur les **postes sensibles**.
- **Remboursement des médecines** et médicaments **non pris en charge**.<sup>(7)</sup>
  - Homéopathie, ostéopathie, acupuncture, nutritionniste..., **jusqu'à 130 € / an**.
  - Automédication courante, patch anti-tabac, contraceptif..., **jusqu'à 130 € / an**.
  - Vaccins (liés aux voyages, anti-grippe...) **jusqu'à 50 € / an**.
- Forfait pour les **implants dentaires**, **jusqu'à 500 €**.
- Forfait pour l'**intervention chirurgicale de la myopie**, **jusqu'à 600 €**.
- Tarif enfant appliqué jusqu'à 22 ans.<sup>(8)</sup>

## Les d'ECA-SERENIA

**Assurez la santé de votre famille en toute sérénité**

- **7 niveaux de garanties**.
- **Remboursements jusqu'à 300%**<sup>(9)</sup> : soins médicaux, dentaire, hospitalisation.

**Une assistance 24h/24 pour tous les niveaux de garantie**

- En cas d'hospitalisation, nous prenons en charge :
  - Le transport d'un parent ou d'un ami.
  - La garde de vos enfants et de vos animaux domestiques.
  - Une aide à domicile.
  - Vos frais d'hôtel si votre enfant de - de 6 ans est hospitalisé à + de 30 km.
  - Vos frais de télévision.
- L'école à domicile si votre enfant est malade.
- En dehors du territoire national :
  - Prise en charge de vos frais médicaux jusqu'à 4 580,15 €.
  - Garantie rapatriement dans le pays de résidence.
- Allô conseil, service d'informations générales assuré par des juristes.
- Conseil médical, service animé par des médecins.

**Encore plus de sérénité avec les options**

- **Capitiaux décès accidentels** : **jusqu'à 30 490 €** versés à vos proches en cas de décès.
- **Assistance hospitalière** : **39 € par jour d'indemnisations supplémentaires** à partir du 3<sup>ème</sup> jour d'hospitalisation.

(7) Applicable dès la 2<sup>ème</sup> année.  
 (8) Dans le cas où l'enfant est assuré avant ses 19 ans.  
 (9) Des tarifs de convention.

# Exemples de remboursements de la gamme santé d'ECA-Assurances au 01/09/2007<sup>(1)</sup>

Remboursements comprenant les versements du Régime Obligatoire et dans la limite des frais réels.

	ECA-LOCOSTIA <sup>(2)</sup>		ECA-TONUSSIA <sup>(3)</sup>				ECA-SERENIA								
	Locostia 1	Locostia 2	Tonus 100	Bonus Max	Tonus 200	Bonus Max	Tonus 300	Bonus Max	Eco	Nécessité	Sécurité	Tranquillité	Confort	Priviège	Sérénité
Consultation généraliste	21€	21€	21€	26,30€	25,25€	31,55€	30,50€	41€	21€	21€	21€	25€	30€	40€	60€
Consultation spécialiste	24€	24€	24€	31,50€	30,25€	37,75€	36,50€	49€	24€	24€	24€	30,25€	36,50€	49€	74€
Verres et montures (forfait par an pour les + de 18 ans)	162,29€ <sup>(4)</sup>	12,29€	12,29€	82,98€	157,98€	232,98€	257,98€	307,98€	12,29€	53,99€	84,98€	99,98€	129,98€	175,98€	236,98€
Pose d'une couronne (SPR50)	107,50€	257,50€ <sup>(4)</sup>	107,50€	188,13€	215€	268,75€	215€	268,75€	107,50€	161,25€	134,38€	161,25€	215€	288,75€	322,50€
Orthodontie (forfait/semestre T090 pour - de 16 ans)	193,50€	343,50€ <sup>(4)</sup>	193,50€	338,63€	387€	483,75€	387€	483,75€	193,50€	290,25€	241,88€	290,25€	387€	483,75€	580,50€
Hospitalisation <sup>(5)</sup> Séjour interventions conventionnés	2 000€	2 000€	2 000€	3 500€	4 000€	5 500€	4 000€	6 000€	2 000€	2 000€	2 000€	2 500€	3 000€	4 000€	6 000€

(1) Ces exemples ne tiennent pas compte des cas du non respect du parcours de soins et autres cas particuliers. Ils sont fournis à titre indicatif. Dans le cas du généraliste et des spécialistes, la participation forfaitaire d'1€ a été déduite.  
 (2) Pour ECA-LOCOSTIA, les exemples de remboursement sont valables uniquement dans le cas où la franchise de 50 € par année d'assurance et par bénéficiaire a déjà été appliquée.  
 (3) Les remboursements des garanties TONUS correspondent à ceux versés la 1<sup>ère</sup> année d'adhésion. Les remboursements avec des bonus fidélité max correspondent à ceux versés à partir de la 4<sup>ème</sup> année d'adhésion. Des bonus intermédiaires augmentent également le niveau des remboursements les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années d'adhésion.  
 (4) Exemples de remboursement pendant la 2<sup>ème</sup> année d'adhésion comprenant le forfait de 150 € alloué tous les 2 ans pour une année d'assurance et par bénéficiaire.  
 (5) Sur la base d'un remboursement moyen de 2 000 € pour une journée d'hospitalisation médicale et chirurgicale conventionnée (en plus du forfait journalier de 16 €).



Siège social : BP 80531 • 53, rue La Fayette • 75428 Paris Cedex 09  
 Relations clients: 0826 000 418 (0,15€ TTC/min) • 8, bis rue Buffault BP 80531 • 75428 Paris Cedex 09  
 S.A au capital de 250 000 € • R.C.S.PARIS B 402 430 276 • Code APE 672 Z • N°ORIAS 07 002 344  
 Société soumise à l'ACAM - 61, rue Talbot 75436 Paris cedex 09  
 Entreprises régies par le code des Assurances  
 RC Professionnelle et garantie financière conformes aux articles L512-6 et L512-7 du code des Assurances  
 Ne pas jeter sur la voie publique • Document non contractuel • Crédits photos: Getty Images • Ref: SANDEP-ECA0707

[www.eca-assurances.com](http://www.eca-assurances.com)

# LOCOSTIA • TONUSSIA • SERENIA



## COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

**> Tout pour préserver votre santé et votre budget.**

12 niveaux de garanties  
 Sans questionnaire médical  
 Remboursements jusqu'à 300%  
 Tiers payant généralisé Almerys  
 Bonus fidélité dès la 2<sup>ème</sup> année  
 Forfait médecine douce  
 Forfait prévention



[www.eca-assurances.com](http://www.eca-assurances.com)

# Une gamme santé complète.

Chaque année, vos dépenses de santé augmentent et la Sécurité Sociale vous rembourse de moins en moins. Bénéficier d'une protection santé efficace et adaptée est désormais indispensable.

**C'est pourquoi ECA-Assurances a conçu une gamme complète de complémentaires santé pour répondre à tous vos besoins.**

- 3 gammes santé.
- 12 niveaux de garanties.
- **Aucun questionnaire médical** jusqu'à 90 ans.
- **Avance des frais** de santé avec la carte **Tiers Payant** :
  - Consultations, pharmacie, examens, imagerie.
- **Remboursement** par télétransmission **sous 3 jours**.<sup>(1)</sup>
- **Prise en charge sans délai d'attente** :
  - Hospitalisation<sup>(2)</sup>, maternité, optique et dentaire.
- **Libre choix** des praticiens et établissements hospitaliers.
- Possibilité d'**assurer uniquement un enfant** avec un contrat « enfant seul ».
- **Gratuité** à partir du 3<sup>ème</sup> enfant.
- **Tarifs unisexes**.
- **Jusqu'à 40%** de réduction pour le régime **Alsace Moselle**.
- **Réduction de 10%** pour les **commerçants, artisans et professions libérales**.
- **Service Relations Clients** disponible **6 jours sur 7**.

## Les d'ECA-LOCOSTIA

**Préservez votre capital santé et votre budget**

- **Jusqu'à 35% d'économies** par rapport à une complémentaire santé classique.<sup>(3)</sup>
- **Forfait prévention** sur les actes de prévention non remboursés<sup>(4)</sup> : 50 € par an.
- **Forfait optique ou dentaire** :
  - 150 € tous les 2 ans.<sup>(5)</sup>
- **Aide à la complémentaire santé**.<sup>(6)</sup>

(1) Dans les centres CPAM signataires d'accords.  
 (2) Limitations éventuelles les 6 premiers mois comme indiqué dans les conditions générales.  
 (3) Selon la zone géographique de résidence.  
 (4) Sur les actes de prévention non remboursés par la Sécurité Sociale.  
 (5) Selon la garantie choisie. Dès la 2<sup>ème</sup> année, un forfait de 150 € est alloué par année d'assurance et par bénéficiaire dans le cas où la franchise de 50 € par année d'assurance a déjà été appliquée.  
 Ce forfait est utilisable dès le début de la 2<sup>ème</sup> année d'assurance et ensuite dès le début de la 4<sup>ème</sup> année d'assurance. Dans le cas, où ce forfait n'aurait jamais été utilisé dans les 2 premières années d'assurance, il pourra être utilisé en 3<sup>ème</sup> année et 5<sup>ème</sup> année.  
 Ce principe d'utilisation du forfait est appliqué de la même manière pour les années suivantes. Ce forfait doit être utilisé pendant l'année d'assurance et ne peut être reporté en cas d'utilisation partielle.  
 (6) Si vos ressources n'excèdent pas 20% du plafond d'attribution de la C.M.U. complémentaire et sur présentation de l'attestation de droit à l'aide à la complémentaire santé.